

Compte rendu de la réunion du Comité consultatif de quartier :
« CENTRE VILLE » du jeudi 07/10/2010
Questions diverses

Animation : Michel MADELEINE, Sylvine CROS, Jean-Pierre BONNINGUE,

Monsieur MADELEINE aborde le point 6 de l'ordre du jour : **Questions diverses du quartier.**

1) Rue Michel Bléré

Questions : Enfouissements, évacuation des eaux de pluie ?

Réponse : Voir réponse §1 « Centre Ville » du compte rendu de la partie commune.

2) Le marché

Question : Le mardi, pas assez de commerçants, est-il possible de changer le jour ? Il nous semble que le mercredi serait l'idéal.

Réponse : C'est une réflexion de fond à avoir avec les habitants et les commerçants. Il faut également tenir compte des jours de marché dans les villes voisines.

3) Les trottoirs en ville

Question : Les trottoirs sont trop étroits, trop pentus et encombrés de poteaux que peut-on faire ?

Réponse : **Trop** étroits et trop pentus, pas de réponse pour le moment. Il faut attendre l'aménagement urbain de la ville. Par contre pour les poteaux, la réponse sera apportée au fur et à mesure de l'enfouissement des lignes aériennes, qui conduira à leur disparition.

4) Rue du Puits Bray et contre-allée RD1016

Question : Est-il possible de faire respecter la circulation et le stationnement ?

Réponse : La contre-allée de la RD est communale, la rue du Puits Bray est une voie privée ouverte à la circulation. Ces deux voies relèvent de la Police du Maire : la police municipale peut donc verbaliser.

Question posée le 30/11 : *La police municipale peut-elle verbalisée lorsque des véhicules sont garés sur des emplacements privés y compris handicapés.*

Réponse : *La loi prévoit que dans ce cas, seul le propriétaire qui constate que son emplacement est occupé par un véhicule non autorisé peut signaler l'infraction à la Police Municipale pour qu'elle puisse intervenir.*

S'il s'agit d'une place réputée « Handicapée », il faut, pour que la Police Municipale puisse intervenir, que la signalisation soit réglementaire (panneaux et pictogramme au sol).

Si toutes ces précautions ne sont pas prises, la verbalisation peut-être contestée et annulée, nous avons déjà vécu ce cas de figure. La police Municipale va se rendre sur place pour vérification.

5) Rue Michel Bléré

Question : L'ancien cabinet MELLY va-t-il enfin disparaître ?

Réponse : C'est une propriété privée, pour le moment pas de réponse.

6) Le château

Question : Ou en est le projet sur le château ?

Réponse : L'étude de l'architecte programmate est en cours, nous devrions avoir les résultats dans le courant du mois de novembre.

7) Pistes cyclables

Question : Serait-il possible de réaliser une piste pour relier Lamorlaye à Chantilly par la RD1016 ?

Réponse : La CCAC nous interroge en ce moment sur la possibilité de créer de nouvelles pistes, nous prenons en compte votre demande.

8) Rues du Puits Bray et Michel Bléré

Question : Est-il possible de déplacer la bouche d'incendie qui se trouve à l'angle des 2 rues car elle est au beau milieu du trottoir ?

Réponse : Oui et nous inscrivons cette opération au budget 2011 car ce sont des travaux estimés à environ 8.000€.

Prises de notes : Sylvine CROS

Rédacteur : Michel MADELEINE

Fin de la réunion : 22heures

Compte rendu modifié et validé lors de la réunion **du 30 novembre 2010**

NB : Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter les élus du comité consultatif de votre quartier